



Communiqué de presse

58/21

Montreuil, le 25 mai 2021

Formation professionnelle : modalités et enjeux suite au CSFPH du 20 mai 2021

La Formation tout au long de la vie est un challenge à relever pour la CGT afin de permettre à l'ensemble des agent-e-s d'accéder à une formation diplômante et qualifiante.

Le maintien de la majoration de traitement et du complément temporaire appelé IDVC "Indemnité différentielle de vie chère" pour les agent-e-s ultra-marins lorsqu'ils-elles sont en études promotionnelles dans les territoires concernés est une première avancée. Gros bémol, seul-e-s les titulaires et stagiaires sont concerné-e-s.

Si un-e agent-e ultra-marin poursuit des études promotionnelles en métropole, l'indemnité de vie chère lui sera supprimée, il s'agit là d'une double peine et d'un frein à l'accès à la formation professionnelle (être éloigné-e des siens, perdre du pouvoir d'achat lié à un souhait d'évolution professionnelle!).

Une réflexion plus large doit impérativement s'ouvrir pour tou-te-s les agent-e-s qui suivent une formation en études promotionnelles sur l'ensemble du territoire français afin de faciliter l'accès à la formation et de sécuriser la vie quotidienne des agent-e-s concerné-e-s, sans diminution outrageuse de traitement.

L'administration nous a informé-e-s en séance de la nécessité de passer par la loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 pour le maintien du Complément du Traitement Indiciaire lorsque les agent-e-s sont en EP au Projet avec un effet rétroactif à partir de septembre 2021. Cette décision ne peut satisfaire entièrement la CGT qui assure le maintien des primes pour tou-te-s les agent-e-s partant en études promotionnelles.

La CGT n'accepte pas le double langage du ministère, d'autant plus que la FPH emploie de plus en plus de contractuel-le-s pour palier au déficit en personnel. Ne pas appliquer cette mesure à l'ensemble des agent-e-s est très ambiguë dans un moment où le "dialogue social" est le leit motiv du gouvernement.